

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.092

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

8 NOVEMBRE 1999

DATE D'AFFICHAGE

8 NOVEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. CANDAU
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN

ABSENTS - EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ETUDE POUR LA REHABILITATION DE LA DECHARGE

VOTE : UNANIMITE

La fermeture de la décharge publique pourra intervenir dès que la Communauté de Communes -compétente en matière d'élimination des déchets- aura mis en place une solution de remplacement qui consiste en la réalisation d'une déchetterie artisanale et d'un centre d'enfouissement technique de classe 3. Ces projets sont actuellement en cours d'étude et, devraient voir le jour dans le courant de l'année 2000.

La réhabilitation de la décharge nécessite de même des études qui ont pour objectifs :

- de connaître précisément les impacts du site existant
- de fixer les objectifs de réhabilitation
- d'envisager les scénarii de traitement et de réaménagement adaptés

Le coût des études a été estimé à 200.000 Francs HT.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est susceptible de financer cette étude à hauteur de 50 % du coût HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

DECIDE :

- de solliciter de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie une subvention au taux le plus élevé pour l'étude de la réhabilitation de la décharge publique estimée à 200.000 Francs HT
- d'affecter les dépenses et recettes correspondantes sur le budget de l'exercice 99

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 novembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS